

PROCES-VERBAL du Conseil Administratif du Centre d'Action Sociale de la commune de Mexy

Date de convocation : 21 avril 2026.

L'an Deux Mille Vingt-six, le vingt-neuf avril à 18h00, le Conseil administratif du Centre d'Action Sociale de la Commune de Mexy, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric WILMIN, Président.

Présents :

- Mme Zohra BOUMEDINE
- Mme Corinne BOUTEILLE
- Mme Florence MARQUES
- Mme Céline RACADOT
- Mme Christelle SAVARINO
- Mme Amandine SCHLIENGER-MORETTI
- Mme Christelle TEKRANE
- M. Michel DRATSCHMIDT Michel
- M. Régis LEBLAN
- M. Eric MARTINEZ
- M. Frédéric WILMIN.

Excusés et représentés :

- Mme Bernadette MUTH représentée par Mme Corinne BOUTEILLE ;

Les membres présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance.

- ❖ Compte de Gestion 2025- délibération 2026-001
- ❖ Compte administratif 2025- délibération 2026-002
- ❖ Affectation de résultat 2025 – 2026-003
- ❖ Budget primitif 2026- 2026-004
- ❖ Subvention Parcours Rose 2026 – 2026-005
- ❖ Questions diverses

Point 1 : Compte de Gestion 2025 – délibération 2026-001

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 du CCAS a été réalisée par le Trésorier de Longwy-Villerupt et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du CCAS,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Trésorier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve le Compte de Gestion du CCAS du Trésorier pour l'exercice 2025, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du CCAS pour le même exercice.

Point 2 : Compte administratif 2025 – délibération 2026-002

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu les conditions d'exécution du budget 2025.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le Compte Administratif 2025 du CCAS, joint en annexe, arrêté comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	7 895,52€	7 895,52€	0,00	0,00
Réalisé	6 564,64€	9 000€	0,00	0,00
Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00

Point 3 : Affectation de résultat 2025- délibération 2026-003.

Le Conseil d'Administration, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 ;

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :2 435,36€
- un excédent reporté de 1 295,52€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 3 730,88€

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2026 comme suit :

- résultat reporté en fonctionnement (002) de 3 730,88€

Point 4 : Budget administratif 2026 – délibération 2026-004

Monsieur Frédéric WILMIN propose au Conseil d'Administration, d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2026 du CCAS, arrêté en équilibre comme suit :

- Dépenses d'investissement : 0,00 €
- Recettes d'investissement : 0,00 €
- Dépenses de fonctionnement : 13 730,88€
- Recettes de fonctionnement : 13 730,88€
-

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Administration adopte le budget 2026 du CCAS.

Point 5 : Subvention Parcours Rose 2026 – délibération 2026-005.

Dans le cadre de la campagne annuelle Octobre Rose, l'organisation du Parcours Rose se déroule cette année à HAUCOURT-MOULAINES et est portée par l'association Amicale du Personnel communal de HAUCOURT-MOULAINES.

Afin de soutenir cette manifestation, M. Le Président indique qu'il propose que l'on verse à cette occasion la somme de 1 000€ à l'organisateur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve le versement de la subvention d'un montant de 1 000€ à l'association du Personnel communal de HAUCOURT-MOULAINES.

Point 6 : Questions diverses.

1- Proposition des commissions.

Mme Amandine SCHLIENGER-MORETTI propose de mettre en place 4 commissions :

- Handicap/accessibilité
- Ancien/prévention/maintien à domicile
- Evènement
- Jeunesse / prévention

Ces groupes de travail seront actés pendant la prochaine réunion et chaque membre se positionnera dans la commission de son souhait.

2- Charte de confidentialité

Lors de la prochaine réunion, chaque membre du conseil d'administration devra signer un engagement de confidentialité, notamment la clause du secret professionnel.

Mme Amandine SCHLIENGER-MORETTI rappelle l'importance de garantir la discrétion envers les administrés vivant des situations difficiles et de garantir un lien de confiance.

3- Analyse des besoins sociaux sur le territoire de Mexy

L'analyse des besoins sociaux (ABS) est une obligation légale (Art. R. 123.1 du code de l'action sociale et des familles) pour les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS).

L'ABS consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L. 123-5 du code de l'action sociale et des familles.

L'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civil qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux.

4- Questionnaire aux habitants.

Dans le cadre l'ABS, un questionnaire auprès des habitants de la commune doit établir réaliser afin de définir les besoins et les axes sociales.

Un groupe de travail est constitué avec les membres suivants : Florence MARQUES – Christelle SAVARINO / Corinne BOUTEILLE / Zohra BOUMEDINE / Bernadette MUTH (si ok).

Le questionnaire sera validé lors de la prochaine réunion pour être ensuite distribuer.

5- Proposition pour l'élection du Vice-Président & du Vice-Président délégué.

Mme Amandine SCHLIENGER-MORETTI propose sa candidature pour le rôle de Vice-Président.

Il est rappelé qu'un vice-président délégué doit être également nommé. Son rôle est de suppléer à l'absence du vice-président.

Ces élections se dérouleront lors du prochain conseil.

6- Commission permanente (urgence).

Une commission permanente (urgence) doit être constituer afin de consulter les demandes d'aides sociales et de statuer leurs admissions.

Le vote de ces membres se déroulera lors du prochain conseil.

Pour rappel :

- Le prochain conseil d'administration est programmé le mardi 26 mai 2026 à 18h00.
- Chaque membre sera pris en photo pour le renouvellement du logo du CCAS.

Fin de séance 19h15